

Fiche d'inscription à l'ASBL pour la saison sportive 2019-2020

Données personnelles du pratiquant

Nom:		Prénom:	
Date de naissance:/...../.....		Lieu de naissance:	
Adresse:			
.....Code postal:.....		Localité:.....	
Tél: ou portable			
Adresse mail:@.....			
Personne de contact en cas de problème (lien par rapport au pratiquant:			
Nom.....		Prénom:.....	
.....		Tél:.....	

Carte de membre

<p><input type="checkbox"/> Je demande le titre de membre de l'association dénommée Wajutsu Club de Sart-Bernard et conformément au règlement intérieur, je règle la somme de 50,00 EUR comprenant le montant du droit d'entrée à l'association, l'assurance¹ responsabilité civile, ainsi que la carte de membre de l'Académie Européenne de Ju-jutsu Traditionnel (AEJT).</p> <p>La somme est à verser à l'inscription, sur le compte de l'ASBL: BE60 0688 9079 4170</p> <p><input type="checkbox"/> Je prends connaissance que par cette adhésion, j'obtiens le titre de membre de l'association « ASBL Wa-Jutsu club de Sart-Bernard » et</p> <p><input type="checkbox"/> Je m'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur et les statuts de l'association.</p> <p>Le club se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute inscription dans le cas où l'adhérent / pratiquant ne respecte pas son engagement.</p>
--

Cotisations

<p>Les cotisations sont à payer au début du mois sur le compte de l'ASBL: BE60 0688 9079 4170.</p> <p>-de 10 ans : 8 € / mois * de 10 à 15 ans : 11 € / mois * + de 15 ans : 15 € / mois</p> <p>Tarif pour famille nombreuse (4 personnes) 30€ / mois.</p> <p><input type="checkbox"/> J'établis un ordre permanent d'un montant de€ par mois de septembre à juin (10 fois) Ou j'opte pour un paiement en une fois de toute la saison. Ainsi je bénéficie d'une réduction de 10%.</p> <p><input type="checkbox"/> Je règle par virement sur le compte la totalité de la somme de la saison – 10% en début de saison</p> <p><input type="checkbox"/> J'autorise² l'association à collecter et à traiter les données personnelles requises (mes nom, prénom, coordonnées, le cas échéant celles de mon(es) enfant(s), y compris l'âge et la non-contre-indication à la pratique sportive) qui sont nécessaires pour enregistrer mon adhésion, procéder à mon affiliation et à la souscription de l'assurance sportive (notamment en transmettant mes coordonnées aux organismes requis).</p> <p><input type="checkbox"/> J'autorise le responsable du site internet du club de Wajutsu de Sart-Bernard de mettre les photos et vidéos de mon (mes) enfant(s) prises lors des cours et cérémonie du club</p> <p><input type="checkbox"/> En apposant ma signature au bas de cette fiche, je confirme avoir pris connaissance de tous les encadrés ainsi que du règlement d'ordre intérieur de l'ASBL figurant au verso du présent document ou consultable sur le site, de respecter et de me conformer aux exigences de ces derniers</p> <p><input type="checkbox"/> Je remets au professeur le certificat médical (modèle A.E.J.T.) dès le début de la pratique. Il est obligatoire. A défaut le pratiquant se verra interdire l'accès au cours.</p>
--

Signature du pratiquant

<p>Fait à le</p> <p>Signature (Parent ou du représentant légal si enfant mineur)</p> <p>.....</p>

¹ Association assurée aux A.P. – Contrat : 0-11/1516.810. Conditions générales de l'assurance : Responsabilité civile : Dommage à des tiers : 12 500 000,00€ - Dommages matériels à des tiers : 625 000,00€ - Assurance individuelle : Frais médicaux : 1250,00€ au-delà du remboursement mutuelle et 22€ par journée d'hospitalisation. Pour tout renseignement : contactez aux A.P. Agence SOYEUR-PONCIN 061/225813 ou 084/311784

² Conformément à la Loi et à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données ou vous pouvez vous opposer au traitement de vos données par l'association (ou en demander la limitation). Vous pouvez également revenir à tout moment sur votre consentement à ce que nous traitions vos données. L'exercice des différents droits pourra s'effectuer dans les conditions et limites prévues par le règlement européen en contactant le président de l'association